

UN PEU D'HISTOIRE...

Quand la CSDM construisit l'école sur l'avenue Albani en 1971, plusieurs rues du quartier portaient déjà le nom de personnages illustres de l'histoire de la musique du Québec. Outre l'avenue Albani, on trouvait les avenues Guillaume-Couture, Alexis-Contant et Rodolphe-Mathieu. Afin de poursuivre la tradition, on nomma la nouvelle école en l'honneur de monsieur Guillaume Couture.

Homme intelligent, instruit et cultivé, Guillaume Couture (1851-1915) a fait sa marque dans plusieurs domaines de l'activité musicale. Dès l'âge de 13 ans, il était maître-chanteur à l'église Sainte-Brigide de Montréal. Au début de la vingtaine, il poursuivit des études littéraires et musicales à Paris où il fut le premier musicien d'Amérique à être couronné lauréat. Chroniqueur musical dans les grands journaux montréalais de l'époque, maître de chapelle à la Cathédrale de Montréal et à l'église Sainte-Clotilde de Paris, sa formation l'amena à œuvrer également comme professeur, chef d'orchestre et compositeur. Il contribua au développement musical de sa ville en signant de nombreuses œuvres et en fondant le premier Orchestre Symphonique de Montréal.

Le 23 octobre, les élèves de l'école Guillaume-Couture peuvent commémorer l'anniversaire du musicien par des activités pédagogiques et culturelles qui leur feront découvrir divers aspects de la vie d'un homme sans cesse à la recherche de l'excellence.

École Guillaume-Couture
6300, rue Albani
Montréal, H1M 2R8

MOT DU DIRECTEUR

Chère élève, Cher élève,

Tu entames une nouvelle année scolaire. Peut-être es-tu craintif, enthousiaste, indifférent, heureux? Sache que l'équipe-école de Guillaume-Couture est là pour te guider, t'instruire, t'écouter, t'encourager, te faire progresser. N'hésite pas à t'adresser à ton enseignant(e) ou à tout autre membre du personnel si tu en ressens le besoin.

Ton agenda est un précieux allié dans ta réussite scolaire, car il permet de bien t'organiser et de faire le pont entre l'école et la maison. Tu devras l'avoir en tout temps.

Apprendre n'est pas toujours facile. Tu rencontreras peut-être des embûches, des difficultés. Ne perds pas de vue que nous sommes là pour t'épauler.

La réussite est un travail d'équipe : le personnel de l'école agit en tant qu'entraîneur et toi, en tant que joueur. Tu devras t'impliquer dans tes apprentissages et mettre en pratique les conseils que tu recevras. Ainsi, tu te dépasseras et seras fier(ère) de toi.

Bonne année scolaire,
André Maisonneuve Jr.
Directeur

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chers élèves, parents et membres du personnel,

En ce début de nouvelle année scolaire, un vent de renouveau souffle sur l'école Guillaume-Couture; la fin des travaux d'agrandissement, le retour au bercail du 3^e cycle et l'accueil de plus de 500 élèves sous notre toit. Un record! Il me fait donc plaisir, au nom des membres du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Couture, de vous souhaiter la bienvenue dans ce beau milieu de vie.

Le conseil d'établissement est constitué de parents élus lors de l'assemblée générale, de la direction, de représentants élus du personnel enseignant, professionnel et de soutien, ainsi que des membres de la communauté. Ensemble, nous discutons de divers sujets concernant l'organisation, le fonctionnement et la vie de l'école, toujours dans l'intérêt de l'ensemble des élèves. De nombreuses décisions y sont prises dans le respect de tous, pour le bien de la communauté Guillaume-Couture. Au sein de notre école, ce groupe est dynamique, mobilisé et proactif. Nous avons la chance de travailler avec une équipe-école et une direction formidable.

J'en profite pour vous inviter aux assemblées car elles sont publiques et les décisions qui y sont prises concernent vos enfants. Le calendrier des rencontres est disponible auprès de la secrétaire de l'école. Je vous souhaite une excellente année scolaire!

Valérie Marchaland
Parent d'élèves et présidente 2016-2017

LISTE DU PERSONNEL – ANNÉE SCOLAIRE 2017– 2018

Administration	Spécialités
Direction : M. André Maisonneuve Jr.	Anglais : Mme Catherine Durand
Direction adjointe : Mme France Vézina	Anglais : M. Djebari Hafid
Secrétaire : Mme Claudia Langlais	Arts plastiques : Mme Isabelle Veilleux
Secrétaire : Mme Nicole Adam	Musique : Mme Ruth Pauline Isaac
Préscolaire	Éducation physique : Mme Carolle Labbé
MA : Mme Nathalie Rousseau	Éducation physique : M. Frédéric Lebel
MB : Mme Sylvie Caron	Éducation physique : M. Jean Boislard
MC : Mme Julie Desmarais	Services
MD : Mme Fatiha Tahraoui	Orthopédagogue : Mme Lyne Sénéchal
ME : Mme Hayat Slighoua	Orthopédagogue : Mme Véronique Matte
MF : Mme Élane Côté	Orthopédagogue : Mme Daniela Morcov
Primaire	TÉS : À venir
1A : Mme France Dulude	TÉS : À venir
1B : Mme Lise Lussier	Psychoéducateur : Mme Line Vincent
1C : Mme Jacinthe Guay	Orthophoniste : Mme Annick Poupart
1D : M. André Duval	Hygiéniste dentaire : Mme Marie Fournier
1E : Mme Caroline Chapados	Infirmière : À venir
2A : M. Francis Béliveau	Service de garde et service de dîner
2B : Mme Nancy Migneault	Responsable : Mme Sylvie Halley
2C : Mme Assia Haddou	Éducatrice : Mme Diane Long-Beauchesne
2D : Mme Sylvie Girard	Éducatrice : Mme Nadia Belhout
3A : Mme Julie Tanguay	Éducatrice : Mme Janik Thomas
3B : Mme Isabelle Geoffroy	Éducatrice : Mme Josée Lalonde
3C : Mme Messaouda Dridj	Éducatrice : Mme Souheila Hidouci
3D : M. André Lachapelle	Éducatrice : Mme Karin Rajch
3E : Mme Anik Poissant-Breton	Éducatrice : Mme Delfina Farias
3/4F : Mme Marie-Ève Leduc-Coté	Éducatrice : Mme Loubna Mikou
4A : Mme Martine Cloutier	Éducatrice : Mme Isabelle Guérin
4B : Mme Julie Girard	Éducatrice : Mme Marie-Josée Tardif
4C : Mme Kätianne Beaudry	Éducatrice : Mme Caroline Campos
5A : M. Erik Hassell	Éducatrice : Mme Isabelle Guérin
5B : Mme Isabelle Lagüe	Éducatrice : Mme Chafika Naili
5C : Mme Émilie Douaire-Duchesne	Surveillante de dîner : Mme Doris Richard
5/6D : Mme Catherine Farley	Surveillant de dîner : M. Michel Parent
6A : Mme Mélanie Desautels	Surveillante de dîner : Mme Marie-Josée Horth
6B : M. Stéphane Cossette	Surveillant de dîner : M. Sylvain Beauchesne
Personnel de soutien	Surveillante de dîner : Mme Nathalie Grondin
Conciergerie : M. Marc Côté	Surveillante de dîner : Mme Merien Ait-Ahmed
Aide-conciergerie : M. Sylvain Charron	Surveillante de dîner : Mme Sonia Argento

**CALENDRIER DES ÉTAPES / REMISE DES COMMUNICATIONS
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

Étapes	Périodes	Nombre de jours	Remise des bulletins
Préliminaire	28 août au 29 septembre 2017	23	Semaine du 3 octobre 2017
1 ^{re}	2 octobre au 3 novembre 2017	22	Semaine du 13 novembre 2017
2	6 novembre 2017 au 16 février 2018	61	Semaine du 26 février 2018
3	19 février au 21 juin 2018	74	Semaine du 1 ^{er} juillet 2018



Mardi 12 septembre 2017

Assemblée générale de parents et rencontre avec les enseignant(e)s

Jeudi 5 octobre 2017

Remise de la première communication (Préliminaire)

Jeudi 16 novembre 2017

Remise de la deuxième communication et rencontre parents et enseignant(e)s

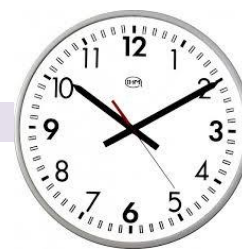
Jeudi 1er mars 2018

Remise de la troisième communication et rencontre pour certains parents

Avant le 10 juillet 2018

Remise de la quatrième communication

HORAIRE RÉGULIER



Maternelle	8 h 32 à 11 h 27	13 h 03 à 15 h 00
Primaire	7 h 50 à 11 h 27	12 h 47 à 15 h 00
Récréations AM	Bloc « A » 9 h 45 à 10 h	Bloc « B » 10 h 15 à 10 h 30
Récréation PM	13 h 53 à 14 h 03	

Informations générales aux parents

1. Secrétariat

Pour toute demande d'information, il faut s'adresser à l'entrée principale ou téléphoner au (514) 596-4871. Les bureaux sont ouverts de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 30. À noter que le téléphone du secrétariat est utilisé pour des urgences et non pas pour un oubli à la maison.

2. Retards

L'élève qui arrive en retard doit se présenter avec un billet motivé de ses parents. L'élève doit entrer par la porte principale et se présenter au secrétariat. Un « billet de retard » lui sera remis. Un retard non motivé entraînera une conséquence selon la politique de l'école.

3. Absences

Toute absence est contrôlée par l'enseignant dans sa classe et vérifiée au téléphone par la secrétaire. Nous vous demandons d'informer le secrétariat de toute absence de votre enfant ou d'inscrire le motif de l'absence à l'agenda dès son retour à l'école. Pour les élèves inscrits au service de garde, vous devez également aviser la responsable.

4. Récréations

Tout élève doit prendre les 15 minutes de récréation à l'extérieur, à moins d'un avis médical remis à la direction.

5. Départs hâtifs

Aucun élève ne pourra quitter l'école sans un billet daté et signé des parents expliquant le motif du départ. En cas de doute, une vérification téléphonique sera faite.

6. Maladie ou accident grave à l'école

En cas d'accident grave, nous prenons les mesures d'urgence requises et les parents en sont immédiatement avisés.

7. Assurances

Nous vous recommandons de prendre une assurance-accident au début de l'année scolaire.

8. Médicaments

Seuls les médicaments prescrits par un médecin peuvent être administrés par un employé de l'école. Une autorisation écrite et signée (formulaire disponible auprès du secrétariat) est nécessaire.

9. En cas de fermeture d'école

Toujours prévoir un endroit où l'enfant peut aller en cas de fermeture urgente de l'école: tempêtes, pannes d'électricité, de chauffage, d'eau, etc. À cet effet, vous êtes priés de remplir la section « en cas d'urgence » de la première page de l'agenda.

10. Directives pour l'élève en voyage en cours d'année

Lorsqu'un parent décide d'amener son enfant en voyage durant l'année scolaire ou lui donne la permission de s'absenter pour tout autre motif que la maladie ou rendez-vous médical :

- L'enseignant n'est pas tenu de fournir du travail scolaire, travaux et tests, couvrant la période d'absence de son enfant;

- Au retour à l'école, l'enseignant n'est pas tenu de fournir un service de récupération sur les notions enseignées durant son absence. De plus, l'école n'est pas tenue de fournir de service en orthopédagogie si des difficultés plus graves étaient constatées dues à son absence;

-En cas d'absence non motivée lors des évaluations de fin d'année implantée par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) ou la commission scolaire de Montréal (CSDM), conformément à la politique institutionnelle, une note de « 0 » sera automatiquement attribuée;

-En lien avec la rentrée scolaire, il est important de bien respecter le début du calendrier et d'être présent dès le premier jour. Si un élève est absent lors de la rentrée scolaire et que la direction n'a pas été informée formellement par écrit (absence motivée), l'école sera dans l'obligation de retirer l'inscription.

En guise de conclusion, les parents assument l'entière responsabilité de la décision de retirer temporairement leur enfant de l'école.

11. Arrivée d'un élève au cours de l'année

Le parent ou tuteur qui vient inscrire un enfant à notre école après le début de l'année scolaire doit se présenter au secrétariat. S'il est possible de fréquenter son école de quartier, il y a un délai de 48 heures (deux jours) entre l'inscription et l'arrivée en classe de l'élève. Une rencontre avec le titulaire sera fixée au besoin.

12. Matériel scolaire

Il est demandé à ce que dès la première journée de classe, chaque enfant possède tout son matériel scolaire identifié.

13. Visite à l'école

Lorsque vous vous rendez à l'école, avec ou sans rendez-vous, nous vous demandons de toujours vous présenter au secrétariat. La personne présente verra à répondre à vos besoins et, si nécessaire, vous remettra un permis de circulation. Pendant la période de dîner, de 11 h 30 à 12 h 30, toute personne ayant besoin de rencontrer quelqu'un au service de garde doit se diriger directement vers leur entrée donnant sur la cour. Les parents doivent passer obligatoirement par la porte du service de garde durant la période du dîner. Les suppléants, les stagiaires et les bénévoles doivent porter une cocarde afin de les identifier.

14. Numéros de téléphone et adresses internet importants

Commissaire : Mme Émilie Auclair	514-596-6000 poste 7790
Ligne Info-Parents de la CSDM	514-596-CSDM (2736)
Comité central de parents	514-596-6121
Site Web de la CSDM	www.csdm.qc.ca
Site Web de l'école	www.guillaume-couture.csdm.ca

15. Système d'alarme-incendie

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables des frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

16. Sortie éducative

Durant l'année scolaire, les élèves sont invités à participer aux sorties éducatives prévues au calendrier scolaire. Cependant, les parents doivent donner leur autorisation. De plus, un élève pourrait se voir interdire une sortie éducative advenant que celui-ci ait un mauvais comportement ou que la sécurité est compromise.

17. Politique des différends

Le Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents au sein de la CSDM favorise la recherche de solutions entre les parties impliquées, dans un climat sain et courtois, et répond au besoin de soutien et d'information des élèves ou de leurs parents. Pour résoudre un différend, voici les étapes à respecter :

Étape 1 : D'abord, adressez-vous directement à la personne concernée (enseignant, personnel du service de garde, professionnel ou autre) verbalement ou par écrit. Une note à l'agenda, un courriel ou un appel téléphonique permettent d'éclaircir la situation. Souvent, cette étape suffit à résoudre le différend. Si une rencontre est nécessaire, veuillez prendre rendez-vous.

Étape 2 : Communiquez avec la direction de l'école, du centre ou de l'unité administrative. Si la première démarche n'apporte pas de solution satisfaisante, communiquez avec la direction de l'établissement.

Étape 3 : Communiquez avec la direction du réseau ou la direction générale adjointe concernée.

Étape 4 : Adressez-vous au comité de révision ou au protecteur de l'élève.

Depuis quelques temps, voici des exemples de comportements agressifs observés : Messages écrits haineux ou non respectueux, harcèlement du personnel en dehors des heures de travail, ingérence, cris et/ou menaces lors de rencontre, etc.

Veuillez noter que toutes manifestations violentes ou agressives envers le personnel de l'école ne seront tolérées. La direction sera avisée et des mesures seront prises.

18. Horaire de l'école et horaire du service de garde

Le matin

Pour le primaire (1^{re} à la 6^e année)

De 6 h 30 à 7 h 40 :

Les élèves inscrits au service de garde doivent entrer par la porte du service de garde.

À 7 h 40 :

Les portes du service de garde se ferment.

7 h 40 à 7 h 50 :

Seuls les élèves sont autorisés à entrer dans la cour d'école. Les parents doivent demeurer à l'extérieur. La surveillance est assumée par le personnel de l'école.

Le matin, lors de la rentrée, aucun parent ne peut être présent dans l'espace des casiers.

Le débarcadère pour l'autobus doit être libre en tout temps.

Le matin**Pour le préscolaire (maternelle)****De 6 h 30 à 7 h 40 :**

Les élèves inscrits au service de garde doivent entrer par la porte du service de garde.

7 h 40 :

Comme pour les élèves du primaire, les enfants entrent seuls dans l'école. Les parents ne peuvent accompagner leur enfant.

Nous encourageons les parents inscrits au service de garde à venir les reconduire avant 7 h 40.

Entre 7 h 40 et 8 h 32:

Les parents dont les enfants sont inscrits au service de garde doivent entrer par le service de garde. Les parents doivent s'identifier à l'entrée et déposer leur enfant. Les enfants se dirigent seuls à leur casier.

En fin de journée**Pour l'ensemble des élèves (préscolaire et primaire)****15h00 :**

À la sortie des élèves, les parents doivent attendre à l'extérieur de la cour d'école. Ce sont les enfants qui vont rejoindre leurs parents.

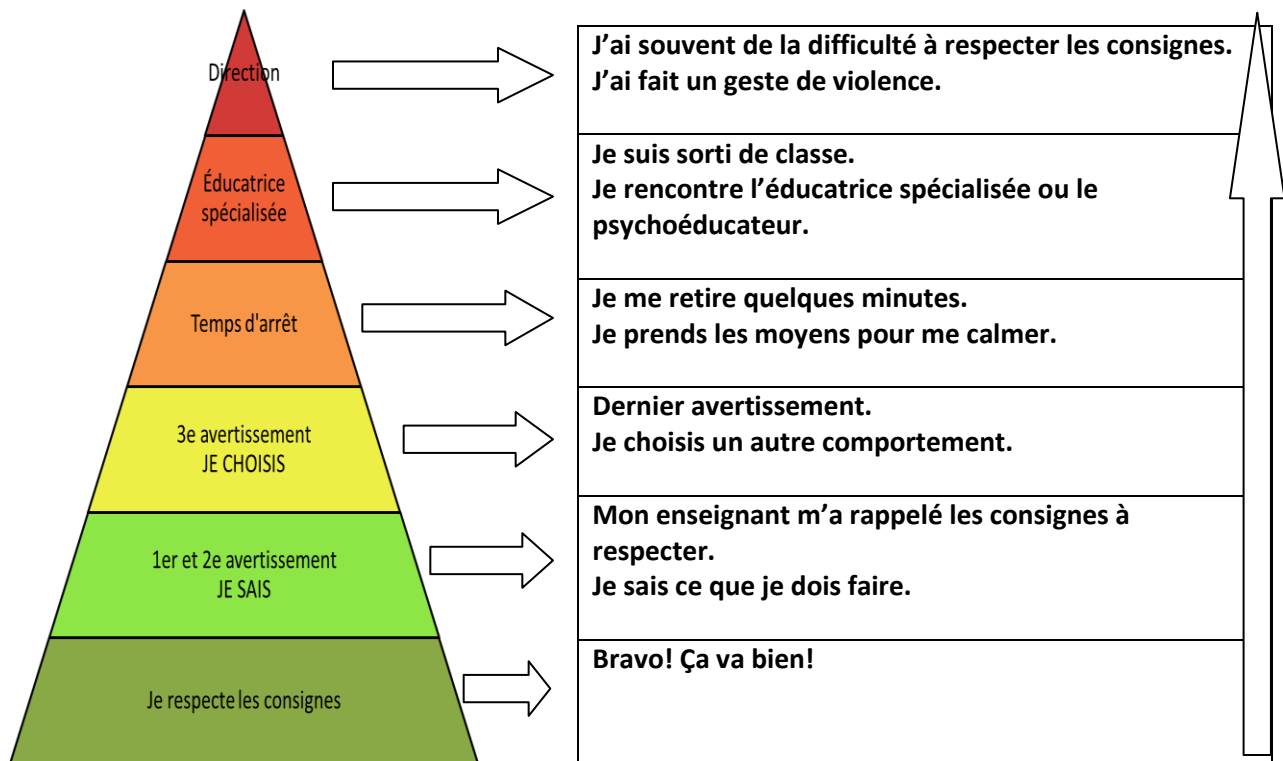
De 15 h15 à 18 h :

Les parents dont les enfants sont inscrits au service de garde doivent utiliser uniquement la porte du service de garde. Il est interdit d'utiliser toute autre porte. Via le bureau d'accueil, il sera obligatoire de s'identifier auprès de l'employé responsable. Seules les personnes autorisées pourront venir chercher leur enfant.

Il est interdit de circuler à l'étage sauf pour aller chercher son enfant. Il est aussi impossible de retourner dans la classe afin d'échanger avec l'enseignant ou pour aller chercher un effet scolaire oublié.

Les parents qui viennent chercher leur enfant pour différentes raisons (aide aux devoirs, récupération, etc.) doivent attendre à l'extérieur.

19. Protocole d'intervention



Code de vie

Je me respecte, je respecte les autres, je respecte mon environnement en tout temps

1. Je suis ponctuel.
J'arrive le matin à 7 h 40 et le midi à 12 h 47.
J'évite de flâner sous les porches et autour de l'école, à la rentrée et à la sortie des élèves.
Je respecte les aires de circulation autour de l'école.
J'évite de grimper sur les clôtures et les murets.
Les espaces gazonnés et paysagés ainsi que les aires de stationnement ne sont pas des lieux de passage.
2. Au son de la cloche, je prends mon rang immédiatement en silence et calmement.
3. Dans l'école, en tout temps, je circule en marchant calmement, sans flâner et je garde le silence.
Je porte **obligatoirement** un permis de circuler à mon cou lorsque je me déplace seul.
4. Je suis très fier de mon milieu (école, classe, corridor, casiers, gymnase, pupitre, cour, parc, quartier); je le conserve très propre en tout temps ainsi que les aires communes.

Je prends grand soin de tout ce qui appartient à l'école (manuels scolaires et livres de bibliothèque). En cas de perte ou de bris, je devrai rembourser les coûts inhérents à la faute.

5. J'écoute et je respecte tous les adultes de l'école dans mon attitude, mes gestes et mes paroles.

J'utilise un langage convenable.

Je m'adresse à un adulte sur un ton de voix approprié.

Si je défie l'adulte du regard, m'obstine, argue, suis indifférent, démontre de l'opposition, suis impoli, imite une signature ou répète un comportement fautif dans un court laps de temps, je recevrai une conséquence liée à la gravité de mon geste.

6. Je respecte mes pairs en tout temps.

Je parle calmement avec confiance en respectant l'autre.

J'exprime mon désaccord sans geste disgracieux.

Je règle mes conflits de manière pacifique.

J'évite les gestes dangereux envers les autres.

Si je pousse, me tire, donne des « jambettes », me bats, fais des gestes disgracieux ou vole, je recevrai une conséquence liée à la gravité de mon geste.

7. Je respecte les aires de jeux attitrées : la cour de récréation et le parc.

Les espaces gazonnés et paysagés ainsi que le stationnement ne font pas partie de ces aires de jeux.

Je joue avec un esprit sportif et je respecte les règles du jeu.

Je joue de façon sécuritaire avec les jeux permis (les ballons et balles personnels demeurent à la maison).

Les balles de neige sont interdites en tout temps.

8. L'école étant un milieu de travail et de vie, je m'habille et me coiffe convenablement, sans extravagance et selon la température. Les chaussures que je porte doivent soutenir suffisamment mes pieds pour m'assurer des déplacements sécuritaires à l'intérieur comme à l'extérieur. Les sandales et les gougounes sont interdites.

Les bottes et les salopettes sont obligatoires jusqu'à l'avis contraire de la direction. Celle-ci changera les directives s'il y a lieu.

J'apporte obligatoirement mon costume d'éducation physique le jour de mes cours : souliers de course, short et chandail léger. En maternelle et au premier cycle, j'arrive vêtu de mon costume d'éducation physique obligatoirement.

Je laisse mes bijoux à la maison pour éviter de les perdre.

Lorsque je ne peux pas participer à un cours d'éducation physique, j'apporte un billet médical. Je fais nettoyer mes vêtements régulièrement.

Je porte toujours un tablier ou une vieille chemise lors des cours d'arts plastiques.

9. J'apporte une collation santé (fruits, légumes, fromages, yogourt). Je laisse ma gomme à mâcher et mes bonbons à la maison.
10. Je réalise le travail demandé par mon enseignant en classe comme à la maison, en respectant les échéanciers.
J'ai en ma possession, chaque jour, tout le matériel nécessaire pour réaliser mon travail.

11. Si je suis surpris à tricher, à regarder les réponses dans mon bureau ou sur la feuille d'un camarade, je serai sanctionné dans le passeport et également dans mon travail. Le plagiat est interdit.

- **CONSÉQUENCES**

- Il est possible que la forme ou l'ordre des conséquences soit modifié, selon la gravité du manquement au code de vie ou selon les antécédents, l'âge ou les besoins particuliers de l'élève.
 - Avertissement
 - Passeport
 - Communication aux parents
 - Rencontre de l'élève avec la direction
 - Retenue ou réflexion écrite ou copie d'un ou des règlements du code de vie
 - Retrait temporaire ou définitif d'un ou des objets défendus
 - Dédommagement financier
 - Retrait d'un cours
 - Convocation des parents par la direction
 - Retour à la maison, s'il y a lieu*
 - L'élève effectue un aller-retour entre l'école et la maison*
 - Suspension s'il y a lieu*

***MESURE EXCEPTIONNELLE APPLIQUÉE PAR LA DIRECTION**

- Pour tout manquement grave au code de vie de l'école, la direction informe les parents que leur enfant doit retourner à la maison, et y rester pour une période qu'elle aura préalablement déterminée.

Projet éducatif

INSTRUIRE

1. L'école Guillaume-Couture vise à développer chez l'élève le goût d'apprendre, de découvrir et d'acquérir une culture générale.

Version pour les élèves :

Cherche à comprendre les choses, tu auras le plaisir de mieux saisir comment fonctionne le monde.

2. L'école Guillaume-Couture vise à développer chez l'élève des compétences liées à la maîtrise de la langue française.

Version pour les élèves :

Prends toujours soin de la qualité de ton français, bien t'exprimer te servira toute ta vie.

3. L'école Guillaume-Couture vise à apprendre à l'élève à se donner des méthodes de travail efficaces.

Version pour les élèves :

Utilise une méthode efficace pour le travail et l'étude, apprendre sera plus facile pour toi.

SOCIALISER

4. L'école Guillaume-Couture vise à développer chez l'élève le respect envers toute personne ainsi qu'envers son environnement social et physique.

Version pour les élèves :

Respecte les autres, prends soin de ton environnement et tu bénéficieras d'un milieu de vie plus agréable.

5. L'école Guillaume-Couture vise, pour ses élèves, à favoriser la coopération, l'entraide et le travail d'équipe.

Version pour les élèves :

Fais ta part, prends des responsabilités et tu t'enrichiras à travailler avec les autres.

QUALIFIER

6. L'école Guillaume-Couture vise à favoriser la réussite scolaire par un dépistage précoce des besoins des élèves et un soutien ou un enrichissement des apprentissages adapté à la situation de l'élève.

Version pour les élèves :

Si tu as besoin d'aide ou si tu manques de défi, dis-le, tu trouveras toujours quelqu'un pour t'épauler ou te stimuler.

CONSEILS AUX PARENTS

- Il est recommandé de faire quelques fois le trajet de l'école à la maison avec votre enfant, afin de lui permettre de se familiariser avec le parcours et d'identifier avec lui les endroits où il pourrait se réfugier en cas d'urgence (parents-secours, brigadiers, etc.)
- Apprendre à votre enfant à utiliser un téléphone public et à composer le 911 en cas d'urgence.
- Expliquer à votre jeune de ne pas communiquer avec un étranger et de ne jamais accepter de suivre un inconnu.
- Apprendre à votre enfant à reconnaître les personnes en autorité (policiers, pompiers, etc.)
- S'assurer que votre enfant connaît le numéro de téléphone de la personne à rejoindre en cas d'urgence.
- Sensibiliser votre enfant au phénomène du taxage; assurez-le de votre compréhension et de votre appui s'il devient une victime.
- Circuler avec grande prudence en automobile près de l'école; redoublez de prudence.

CONSEILS AUX ÉCOLIERS

- S'il y a lieu, marcher au centre du trottoir.
- Traverser la rue seulement aux intersections et aux passages pour piétons.
- Regarder des deux côtés avant de traverser les rues.
- À une intersection contrôlée par des feux de circulation, attendre la lumière verte et, s'il y a lieu, suivre les indications du feu pour piétons.
- Lorsqu'il y a un brigadier, écouter ses directives.
- Ne pas traverser la rue en courant.
- Ne pas jouer dans la rue.
- Ne pas pousser ou bousculer les autres lors de l'aller-retour de l'école.
- Marcher avec un ami.
- Utiliser toujours le même trajet.
- Ne pas flâner durant le trajet.

Horaire régulier 2017 – 2018 – Primaire

<i>Les élèves du groupe « A » Les classes de 1^{re}, 2^e et 6^e année</i>		<i>Les élèves du groupe « B » Les classes de 3^e, 4^e et 5^e année</i>	
7 h 40	Surveillance	7 h 40	Surveillance
7 h 50	Entrée des élèves	7 h 50	Entrée des élèves
Battement		Battement	
7 h 55 à 9 h 43	Cours	7 h 55 à 10 h 13	Cours
9 h 45 à 10 h 00	Récréation AM	10 h 15 à 10 h 30	Récréation AM
Battement		Battement	
10 h 03 à 11 h 27	Cours	10 h 33 à 11 h 27	Cours
Battement		Battement	
11 h 32 à 12 h 47	Dîner	11 h 32 à 12 h 47	Dîner
12 h 47	Surveillance	12 h 47	Surveillance
12 h 52	Entrée des élèves	12 h 52	Entrée des élèves
Battement		Battement	
12 h 57 à 13 h 51	Cours	12 h 57 à 13 h 51	Cours
13 h 53 à 14 h 03	Récréation PM	13 h 53 à 14 h 03	Récréation PM
Battement		Battement	
14 h 06 à 15 h	Cours	14 h 06 15 h	Cours
15 h	Sortie des élèves	15 h	Sortie des élèves
15 h à 15 h 15	Surveillance	15 h à 15 h 15	Surveillance

Horaire régulier 2017 – 2018 – Préscolaire

8 h 32	Accueil et déplacement
8 h 37	Classe
11 h 27	Accueil et déplacement
DÎNER	
13 h 03	Accueil et déplacement
13 h 08	Classe
15 h	Accueil et déplacement

 Horaire régulier à compter du jeudi 31 août 2017.